

MAURICE YVERNÈS

Chronique de statistique judiciaire. Les divorces et les séparations de corps en France depuis 1884

Journal de la société statistique de Paris, tome 49 (1908), p. 101-103

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1908__49__101_0

© Société de statistique de Paris, 1908, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE

Les divorces et les séparations de corps en France depuis 1884

Chaque année, le *Compte général de la justice civile*, publié par le Ministère de la justice, présente, sur les divorces et les séparations de corps, des indications qui, au double point de vue moral et social, offrent le plus grand intérêt. Il nous a paru intéressant de rechercher quel a été le mouvement de ces procédures depuis la loi du 27 juillet 1884, qui a rétabli le divorce.

Du 27 juillet 1884 au 31 décembre 1905, les tribunaux ont eu à connaître d'un nombre de demandes en divorce de jour en jour plus élevé, ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous :

Années	Nombre des demandes en divorce	Demandes			Années	Nombre des demandes en divorce	Demandes		
		accueillies	rejetées	suivies de désistement			accueillies	rejetées	suivies de désistement
1884 . .	1 773	1 657	94	22	1895 . .	8 937	7 700	699	538
1885 . .	4 640	4 123	325	192	1896 . .	9 148	7 879	686	583
1886 . .	4 581	4 005	312	264	1897 . .	9 283	7 999	726	558
1887 . .	6 605	5 797	393	415	1898 . .	9 521	8 100	820	601
1888 . .	6 247	5 482	400	365	1899 . .	9 461	8 042	754	665
1889 . .	7 075	6 249	414	412	1900 . .	9 309	7 820	828	661
1890 . .	7 456	6 557	489	410	1901 . .	10 539	8 841	874	824
1891 . .	7 445	6 431	566	448	1902 . .	11 088	9 431	914	743
1892 . .	8 119	7 035	633	451	1903 . .	11 872	10 186	936	750
1893 . .	8 159	6 937	680	542	1904 . .	12 528	10 850	953	725
1894 . .	9 144	7 893	683	568	1905 . .	12 562	10 860	956	746

Après avoir diminué légèrement pendant les années qui ont suivi l'application de la loi sur le divorce, le nombre des demandes en séparation de corps est redevenu à peu près ce qu'il était il y a trente ans :

Nombre des demandes en séparation de corps (*chiffres moyens annuels*)

1861-1865	2 395	1886-1890	2 394
1866-1870	2 833	1891-1895	2 235
1871-1875	2 647	1896-1900	2 807
1876-1880	3 264	1901-1905	2 959
1881-1885	3 500		

Les chiffres relatifs aux cinq dernières années ont été les suivants : 3 018 en 1901 ; 2 967 en 1902 ; 2 989 en 1903 ; 2 961 en 1904 et 2 859 en 1905.

Si l'on rapproche le nombre des divorces et des séparations de corps prononcés de celui des mariages célébrés aux époques correspondantes, on obtient les renseignements suivants :

Sur 1 000 mariages célébrés :

1885.	14 divorces et 7 séparations de corps.	1890.	24 divorces et 5 séparations de corps.
1886.	14 — 7 —	1891-1895.	25 — 6 —
1887.	20 — 6 —	1896-1900.	27 — 7 —
1888.	19 — 6 —	1901-1905.	33 — 7 —
1889.	22 — 6 —		

Voici quelle a été depuis 1896, en moyenne proportionnelle, par départements, le chiffre des divorces prononcés, sur 1 000 mariages célébrés :

DÉPARTEMENTS	1896-1900	1901-1905	DÉPARTEMENTS	1896-1900	1901-1905	DÉPARTEMENTS	1896-1900	1901-1905
Seine	73	81	Vosges	22	26	Indre	11	12
Rhône	62	66	Charente	21	26	Corrèze	11	12
Aube	52	49	Drôme	21	23	Loir-et-Cher	11	17
Eure	49	64	Loire	21	36	Lot	10	11
Somme	44	38	Meurthe-et-Moselle	21	32	Haute-Vienne	10	12
Gironde	43	46	Gard	21	29	Deux-Sèvres	10	11
Aisne	42	61	Indre-et-Loire	21	25	Vienne	10	14
Var	41	48	Doubs	20	29	Allier	10	14
Seine-Inférieure	40	47	Nord	20	28	Tarn	10	14
Seine-et-Oise	40	47	Gers	19	17	Ille-et-Vilaine	9	9
Marne	39	46	Orne	19	20	Mayenne	9	11
Bouches-du-Rhône	36	41	Jura	18	23	Cantal	9	13
Ardennes	36	42	Haute-Saône	18	26	Cher	8	11
Oise	35	50	Pyrénées-Orientales	18	10	Hautes-Pyrénées	8	11
Vaucluse	32	34	Loiret	18	20	Morbihan	8	7
Calvados	29	42	Tarn-et-Garonne	18	20	Savoie	7	10
Seine-et-Marne	29	41	Maine-et-Loire	17	20	Hautes-Alpes	7	14
Charente-Inférieure	29	37	Aude	17	21	Creuse	6	8
Alpes-Maritimes	28	32	Loire-Inférieure	17	25	Ardèche	6	8
Lot-et-Garonne	27	39	Basses Alpes	15	19	Landes	6	6
Hérault	27	27	Saône-et-Loire	15	22	Basses-Pyrénées	6	8
Haute-Garonne	27	25	Ain	14	18	Ariège	6	11
Sarthe	27	35	Nièvre	14	15	Aveyron	5	9
Isère	25	29	Manche	13	17	Finistère	5	5
Yonne	25	31	Haute-Savoie	13	13	Vendée	4	5
Côte-d'Or	24	29	Haute-Marne	13	19	Haute-Loire	3	6
Eure-et-Loir	24	33	Puy-de-Dôme	13	19	Lozère	2	3
Pas-de-Calais	22	23	Corse	12	12	Côtes-du-Nord	2	4
Meuse	22	26	Dordogne	11	15			

On ne compte plus, année moyenne, de 1901 à 1905, que 4 départements, au lieu de 14 en 1890, dans lesquels les séparations de corps sont plus nombreuses que les divorces :

Mayenne	31 séparations de corps contre 26 divorces.
Côtes-du-Nord	35 — — 22 —
Finistère	69 — — 33 —
Ille-et-Vilaine	49 — — 48 —

Les renseignements suivants, relatifs à la situation des époux, sont calculés d'après les résultats moyens annuels de la période 1901-1905.

Le mari, qui est demandeur en divorce 44 fois sur 100, ne l'est que 20 fois sur 100 en séparation de corps. Dans les deux cas, la proportion des époux ayant des enfants est sensiblement plus élevée : 59 % en matière de divorce et 67 % en matière de séparation de corps.

Sous le rapport de la progression, on constate que les cultivateurs sollicitent la séparation de corps dans une proportion un peu plus forte ; le divorce est surtout demandé par la classe ouvrière.

En ce qui concerne la durée du mariage, la répartition proportionnelle est, à peu de chose près, la même pour les divorces que pour les séparations de corps.

Ces indications se trouvent résumées dans le tableau ci-après, en chiffres réels et en chiffres proportionnels sur 100.

		1901-1905 (moyennes annuelles)			
		Divorces		Séparations de corps	
		Chiffres réels	Chiffres proportionnels sur cent	Chiffres réels	Chiffres proportionnels sur cent
Demandes formées	par le mari	5 126	44	591	20
	par la femme	6 592	56	2 368	80
Époux	ayant des enfants	6 822	59	1 988	67
	sans enfants	4 697	41	960	33
	dont la situation est inconnue	199	»	11	»
Profession.	Propriétaires, rentiers, professions libérales	1 116	10	507	18
	Commerçants	1 538	15	516	19
	Cultivateurs	1 056	10	502	18
	Ouvriers de tout genre	5 879	56	1 086	39
	Domestiques	911	9	168	6
	Inconnue	1 218	»	180	»
Durée du mariage.	Moins de 1 an	487	4	125	4
	1 an à 5 ans	3 809	33	853	29
	5 ans à 10 ans	4 233	37	979	34
	10 ans à 20 ans	2 24	20	701	24
	20 ans à 30 ans	528	5	208	7
	Plus de 30 ans	112	1	61	2

Les motifs invoqués à l'appui des demandes diffèrent selon que la demande tend au divorce ou à la séparation de corps :

	Divorces	Séparations de corps
Excès, sévices ou injures graves	73 %	85 %
Adultère	de la femme	8
	du mari	6
Condamnation à une peine afflictive et infamante	2	1

Ajoutons à ces renseignements que le nombre des demandes d'assistance judiciaire formées en matière de divorce et de séparation de corps a subi, depuis vingt ans, la progression suivante :

1881-1885	10 953	1896-1900	28 515
1885-1890	19 428	1901-1905	35 964
1891-1895	24 213		

On voit combien est considérable le nombre des conjoints qui désirent rompre ou simplement relâcher le lien conjugal. Il est vrai que toutes ces demandes n'arrivent pas jusqu'à la barre. Quoi qu'il en soit, du 27 juillet 1884 au 31 décembre 1905, il a été prononcé par les tribunaux 159 874 divorces et 44 347 séparations de corps.

Maurice YVERNÈS.